

A2A
Société à responsabilité limitée d'architecture
Capital : 8.000 euros
Siège social : 29 B Rue de Talant
21000 DIJON
433 294 972 RCS DIJON
(ci-après la « **Société** »)

PROCES -VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 JUIN 2026

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
LE VINGT - NEUF JUIN
A HUIT HEURES
AU SIEGE SOCIAL**

La société **SOCIETE D'ARCHITECTURE A2A HOLDING**, société à responsabilité limitée au capital social de 4.410 euros dont le siège social est situé 29 B Rue de Talant à DIJON (21000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 822 700 522 et représentée par Monsieur André de SAMBUCY de SORGUE, en sa qualité de gérant,

Associée unique de la Société A2A,

En présence de Monsieur André de SAMBUCY de SORGUE, gérant,

Après avoir pris connaissance du rapport du gérant,

A pris les décisions suivantes :

- Révocation de Monsieur David VAILLANT en sa qualité de cogérant de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
Révocation de Monsieur David VAILLANT en sa qualité de cogérant de la Société

L'associée unique,

Après **avoir entendu** l'exposé des motifs présenté par la gérance et **pris connaissance** des éléments justifiant la décision,

Décide de révoquer Monsieur David VAILLANT de son mandat de cogérant à compter de ce jour.

Cette décision est prise conformément aux dispositions de l'article L.223-25 du Code de commerce et aux statuts de la Société.

Prend acte que cette révocation intervient pour juste motif.

En conséquence, Monsieur David VAILLANT cesse d'exercer toute fonction de gérance et de représentation de la société à compter de ce jour.



Décide que la révocation de Monsieur David VAILLANT n'ouvre droit à aucune indemnité et met fin automatiquement à toute rémunération qu'il pourrait percevoir de la Société au titre de ce mandat.

DEUXIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

L'associée unique,

Donne tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

SOCIETE D'ARCHITECTURE A2A HOLDING
Monsieur André de SAMBUCY de SORGUE

Sarl d'Architecture A2A Holding

29 B, rue de Talant - 21000 DIJON

Tél. 03 80 58 12 30

contact@a2a-architectes.com

RCS DIJON 481 294 972